

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024**

**DEL-2024-280**

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, GONDA, PAULY, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** M. GAILLARD.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN,  
PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** .

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, REY.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mmes CECCON, WENDLING,  
M. FROSSARD.

**Suppléants :** .

**Avaient donné pouvoir :**

Mme BRUNO,  
MM. BARTHALAIS, BOUCHET, GEORGES, MARIAS, ROLLIN, VILLARD.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD  
M, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,  
CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DEAGE, DEFAGO, DEPLANTE,  
DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, FOURNET, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GRANGER,  
GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-  
GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,  
PELLARIN, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN,  
SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,  
MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT  
SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

|  |     |
|--|-----|
| Membres en exercice :                      | 108 |
| Présents :                                 | 37  |
| Membres habilités à prendre part au vote : | 108 |
| Votants :                                  | 37  |
| Représentés par mandat :                   | 7   |

**Objet : COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA COMMUNE DE FILLIERE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES DE TRANSFERT**

**Rapport présenté par Mme Pascale PARIS**

La commune de FILLIERE a sollicité le SYANE en avril 2024 pour le transfert de la compétence éclairage public. Au vu des particularités de la commune, un projet de convention a été établi entre le SYANE et la commune de FILLIERE, pour préciser les modalités techniques, financières et juridiques du partenariat.

Le SYANE propose à ses adhérents une compétence en matière d'éclairage public, conformément à ses statuts, et offre aux collectivités membres des services pour l'investissement et la maintenance des installations d'éclairage public.

La commune de FILLIERE a exprimé son souhait d'adhérer aux compétences suivantes :

- **Option A : Investissement**, permettant au SYANE d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement partiel des travaux d'éclairage public ;
- **Option B : Maintenance**, incluant la gestion patrimoniale et l'entretien curatif et préventif des équipements.

Le financement des compétences repose usuellement sur une contribution équivalente à **7,5 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)** (montant estimé à 25.063 € pour l'année 2023).

Mais, la commune de FILLIERE présente une situation spécifique liée à la perception de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) par le **Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS)**, empêchant le reversement direct au SYANE ; aussi, afin de garantir l'équité entre les membres du SYANE et simplifier la gestion financière, la convention prévoit le versement direct par la commune d'un montant équivalent à 7,5 % de sa TCCFE.

Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie du SYANE pour accompagner les collectivités dans la transition énergétique et la modernisation de leurs infrastructures. Le transfert est proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une information sera effectuée en direction du SIESS (qui a d'ailleurs déjà participé à des réunions d'échange préalable) sur cette évolution.

Le Conseil municipal de FILLIERE s'est prononcé favorablement sur ce transfert le 18 novembre 2024.

Les membres du Comité sont invités :

1. à acter le transfert de compétence Eclairage Public (option B) de la commune nouvelle de FILLIERE au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
2. à approuver la convention de partenariat entre le SYANE et la commune de FILLIERE, annexée à la présente délibération, permettant le transfert des compétences en matière d'éclairage public conformément aux modalités définies dans ladite convention,
3. à autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE